



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Archives
DGA Développement Culturel,
Sportif et Événementiel

Visa : C. GIRAN
Visa : M. BERENGER
Affaire suivie par : Anne-Flore VIALLET
Tel : 04 83 16 65 63

DECISION N°2025/AMT004

DECISION MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/359/S du 3 mai 2023 autorisant Madame Josée MASSI, Maire de Toulon à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/362/S du 3 mai 2023 portant délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté municipal n°23/AR53 du 3 mai 2023 donnant délégation à M Yann TAINGUY pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour un montant inférieur à 25 000 € HT et ce pour les affaires se rapportant aux domaines de compétences visés dans son arrêté de délégation de fonction,

CONSIDERANT que la Ville de Toulon a été informée d'une vente aux enchères en ligne organisée le 23 mai 2025 à 11H00 par la Maison de ventes aux enchères M & C (224 rue Paradis, 13006 Marseille), au cours de laquelle sera mis en vente un lot de correspondance de Félix Mayol (environ 50 pièces),

CONSIDERANT que cette acquisition par la Ville permettra d'enrichir les collections des Archives municipales,

DECIDE :

Article 1 : La Ville de Toulon est autorisée à participer à la vente aux enchères en ligne organisée le 23 mai afin de procéder à l'acquisition du lot susvisé ;

Article 2 : Dans le cadre de sa participation à cette vente aux enchères, la Ville de Toulon pourra enchérir sur le lot précité pour un montant maximum de 1 000 euros hors frais et taxes,

Article 3 : Il est donné mandat à Madame Magali BERENGER, Directrice des Archives municipales de Toulon, pour enchérir au nom de la Ville dans les conditions fixées par la présente décision,

Article 4 : La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 07/05/2025

Yann TAINGUY
Adjoint délégué à la Culture

Transmis au contrôle de légalité le 20 MAI 2025

Publié le 20 MAI 2025



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision municipale N. 2025/AMT004 du 07 mai 2025 - Direction des Archives - participation à une vente aux enchères en ligne le 23 mai 2025

Date de transmission de l'acte : 20/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 20/05/2025

Numéro de l'acte : 2025AMT004 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250507-2025AMT004-AR

Date de décision : 07/05/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes